



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## durée du travail

Question écrite n° 79400

### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les aménagements d'horaires individualisés appliqués aux aidants familiaux et aux proches des personnes handicapées. Ces aménagements d'horaires permettent aux parents de mieux concilier vie professionnelle et accompagnement de leurs proches handicapés. Cinq ans après l'adoption de cette mesure, il souhaite savoir si l'application de ce dispositif a effectivement rempli les objectifs que lui fixait la loi et les mesures nouvelles qu'il envisage de faire adopter pour améliorer ce droit.

### Texte de la réponse

Le Ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'aménagement des horaires de travail pour les parents de personnes handicapées. L'article L. 3122-26 du code du travail, créé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, permet aux aidants familiaux et aux proches de personnes handicapées de bénéficier d'un aménagement d'horaires individualisés pour faciliter leur accès à l'emploi, leur exercice professionnel ou le maintien dans leur emploi. Il s'agit d'une disposition nouvelle et importante dans la mesure où les aménagements d'horaires ne sont pas habituellement de droit pour les salariés et sont soumis à une procédure de contrôle et d'autorisation préalable. Cette mesure encore récente n'a pas fait l'objet pour l'instant d'étude relative à sa mise en oeuvre et aucune difficulté d'application particulière n'a été signalée. Les services du Ministre chargé du travail et du Ministre chargé de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées sont néanmoins à l'écoute et à la disposition des acteurs investis sur ce sujet pour prendre en compte toute difficulté éventuelle qui pourrait se poser dans la mise en oeuvre de ce dispositif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79400

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 2010, page 5672

**Réponse publiée le :** 21 février 2012, page 1676